

Arrêt des études pour un projet de méthanisation à Sénas

CVE arrête la phase d'étude de faisabilité du projet de méthanisation de Sénas, du fait de l'absence de foncier clairement fléché par la commune pour ce projet et de l'impossibilité de déployer la phase d'information et de dialogue.

Pour tous ses projets de méthanisation, CVE déploie une phase de concertation (information régulière, groupe de travail, visite de site, consultation publique, réunion publique) lors de l'étude de faisabilité. Ce dispositif d'information et de dialogue que l'entreprise propose est fondamental : c'est par l'échange constructif que la prise en compte des attentes des habitants et des acteurs du territoire est possible. Un tel dispositif est mis en œuvre en amont des décisions et démarches administratives (prévues pour le projet de Sénas mi-2024).

Alors que, dans quelques semaines, la loi imposera à tous, y compris les particuliers, de trier à la source et de valoriser l'ensemble de ses biodéchets, CVE apporte des solutions concrètes pour permettre aux territoires de se conformer à cette obligation avec ses unités de méthanisation qui en complément d'une production d'engrais organiques, produisent également un gaz renouvelable et local.

Un projet de méthanisation avorté avant le stade de la consultation publique

CVE a commencé à déployer l'été dernier un dispositif d'information : envoi d'un courrier aux riverains en juillet, mise en ligne d'un site web dédié au projet en septembre, explications du projet dans le bulletin municipal en octobre.

Arnaud Bossis, directeur général de CVE Biogaz, déplore l'impossibilité pour son entreprise de poursuivre son engagement (notamment de moyens financiers) dans le développement d'une filière de valorisation des matières organiques à Sénas, dans la mesure où le fléchage par la commune du foncier qu'elle destine à l'installation de CVE ne s'est pas concrétisé à ce jour. La délibération de la cession du foncier en Conseil municipal n'a pas été prise à ce jour.

Par ailleurs, les phases d'information et consultation publiques ont été entravées par l'absence de volonté de dialogue sur le territoire. « Ce temps d'échanges était nécessaire pour présenter le projet, recueillir les avis de l'ensemble de la population et acteurs locaux impliqués et permettre au Conseil Municipal de Sénas de prendre une décision finale avant mi-décembre. Nous ne pouvons que regretter les généralités et les fausses allégations véhiculées par des opposants à propos de la méthanisation sans donner l'opportunité aux Sénassaises et Sénassais d'avoir une vision globale du projet et d'en comprendre les multiples bénéfices pour leur territoire

». CVE est en train de s'organiser néanmoins pour participer à la réunion publique ce jour vendredi 10 novembre.

La méthanisation : une solution vertueuse pour répondre à l'obligation de trier à la source les biodéchets

A partir du 1er janvier prochain, la loi imposera aux collectivités de proposer à leurs administrés une solution de collecte et valorisation de leurs biodéchets. Pour se conformer à cette nouvelle réglementation, la métropole Aix-Marseille Provence, qui dispose de la compétence déchets, devra, outre les solutions de compostage déployées, développer plusieurs projets de méthanisation lui permettant de valoriser les biodéchets produits sur son territoire.

Le projet de méthanisation à Sénas offrait à la métropole la possibilité de créer une filière de valorisation des matières organiques en traitant 30 000 tonnes de biodéchets et restes alimentaires produits à proximité. Il aurait, en outre, permis de produire localement un gaz renouvelable mis à disposition des citoyens via les réseaux de gaz et un engrais organique naturel mis à disposition des agriculteurs pour les besoins des cultures locales, en substitution d'engrais chimiques.

« Nous vivons de profonds changements et faisons face à une triple urgence : climatique, géopolitique avec la nécessité de renforcer notre souveraineté énergétique, et enfin économique avec une forte augmentation et volatilité des coûts de l'énergie. Les énergies renouvelables, dont le gaz vert, sont une opportunité pour réduire la facture des ménages et des entreprises, et réussir la décarbonation de notre économie », rappelle Arnaud Bossis.

CVE, qui dispose de 11 unités de méthanisation en exploitation et construction produisant 250 GWh en année pleine et valorisant 250 000 tonnes de déchets organiques, continue d'étudier sur le territoire de la métropole Aix-Marseille Provence plusieurs possibilités de lieux adaptés et compatibles avec l'implantation d'unités de méthanisation, solution d'avenir pour atteindre les objectifs climatiques et de souveraineté énergétique de la France.